



LIVRE I

LES FÊTES D'ORIGINE RELIGIEUSE

FÊTE DES FOUS, DE L'ÂNE ET DES INNOCENTS

Au premier rang des réjouissances et des fêtes populaires de l'ancienne France, sont les fêtes religieuses. Elles jouèrent au Moyen Âge un grand rôle dans la vie du peuple, car elles étaient des jours de repos forcé, le temps de répit accordé aux travailleurs courbés sous le joug. Plus tard, devenues moins utiles et même nuisibles au développement de la richesse nationale, par suite du long chômage qu'elles entraînaient, elles continuèrent à jouir de la même faveur. Elles étaient très nombreuses.

C'est parmi les clercs que les représentations dramatiques prirent naissance avec les mystères, sortes de prédications en action, c'est l'Église qui fournit le prétexte aux banquets de la Noël et des Rois, des processions théâtrales de la Fête-Dieu et des fêtes légendaires ; c'est elle qui plaça chaque paroisse sous la protection d'un saint dont le jour ramenait tous les ans les mêmes occasions de plaisir. Très souvent, on trouve à l'origine des fêtes civiles quelque motif religieux, oublié dans la suite. L'Église, en effet, était intimement mêlée à la vie d'autrefois ; elle la réglait. Ce serait une erreur de croire, d'après les fabliaux, les contes

moqueurs et les vives satires qui mettent en scène d'une façon peu respectueuse les moines et même les saints, que nos aïeux furent incroyables. Ils aimaient à rire ; ils riaient et s'en tenaient là.

L'Église d'ailleurs se prêtait au rire, de bonne grâce ; elle souffrit, jusqu'au commencement du XVII^e siècle, les fêtes des Fous, de l'Ane et des Innocents, qui continuaient — et sans interruption — les saturnales romaines. Sans interruption : il ne faut pas, en effet, se représenter tous les chrétiens des premiers siècles sous la figure des martyrs. L'idée que l'on s'en fait d'ordinaire est inséparable des cirques, des prisons, des catacombes, des légendes des saints, des figures idéales des vierges et des convertis, qui renoncent à tout pour suivre la foi nouvelle. Il semble que le rire et les fêtes bruyantes n'existent plus, que la transformation ait été radicale. Il n'en fut pas ainsi. Au-dessous des saints et des martyrs s'agitait la foule anonyme ; elle ne put jamais s'élever au renoncement, les plaintes des Pères de l'Église en font foi. Ceux qui s'étaient plu dans les Saturnales ne pouvaient dire un adieu sans retour au plaisir, et, quand l'Église se fut agrandie, quand, avec Constantin, elle se fut assise sur le trône elle dut se relâcher, dans la pratique, des sévérités premières de la règle.

La tristesse de la Judée ne pouvait être imposée aux races latines qui, si elles admettent volontiers que la terre est une vallée de larmes, se font un devoir d'en égayer la traversée. L'Église se plia à cette situation nouvelle née de son agrandissement. Elle avait, suivant la parole de saint Grégoire, « qu'on n'ôte point à des esprits entêtés toutes leurs habitudes à la fois ; qu'on n'arrive point au sommet d'un rocher escarpé en sautant, mais en se traînant pas à pas ». Les fêtes païennes qu'elle ne put supprimer, elle les transforma en en adaptant les formes à ses enseignements. Elle substitua le culte des saints au culte des idoles, le culte de la Vierge à celui de Proserpine, et elle toléra les Saturnales, devenues la *Fête des fous*, de l'Ane et des *Innocents*.

Quelques esprits élevés protestèrent à la vérité, mais que pouvaient-ils contre l'entraînement général ? Un chanoine d'Auxerre soutenait que ces fêtes n'étaient pas moins approuvées de Dieu que celles de la Conception, et il donnait, entre autres raisons, celle-ci que ses auditeurs, les vigneron, comprenaient à merveille. « Nous sommes de vieux vaisseaux et des tonneaux mal reliés que le vin de la sagesse ferait rompre si nous le laissions bouillir par une dévotion continuelle au service divin ». L'esprit en était d'ailleurs conforme au christianisme ; elles étaient le triomphe des petits et des humbles. Chez les Latins, l'esclave jouissait pendant un jour de toute liberté en souvenir du règne fabuleux de Saturne. L'Église, dont le chef, à l'imitation du Christ, lavait les pieds des pauvres, ne devait faire aucune difficulté de consacrer le triomphe momentané de ceux qui obéissaient toute l'année.



La Fête des Fous - Carnaval du Moyen Âge.

La Fête des Fous au Moyen Âge. Chromolithographie publicitaire publiée vers 1890

*Lé ville an étein éblouïe ;
Lé prince li fezein lai cor ;
Es éveugle ai baillo l'ouïe ;
El aïro fai voi clar ein sor !*

Les villes en étaient éblouies ;
Les princes lui faisaient la cour ;
Aux aveugles il donnait l'ouïe ;
Il aurait fait voir clair un sourd !

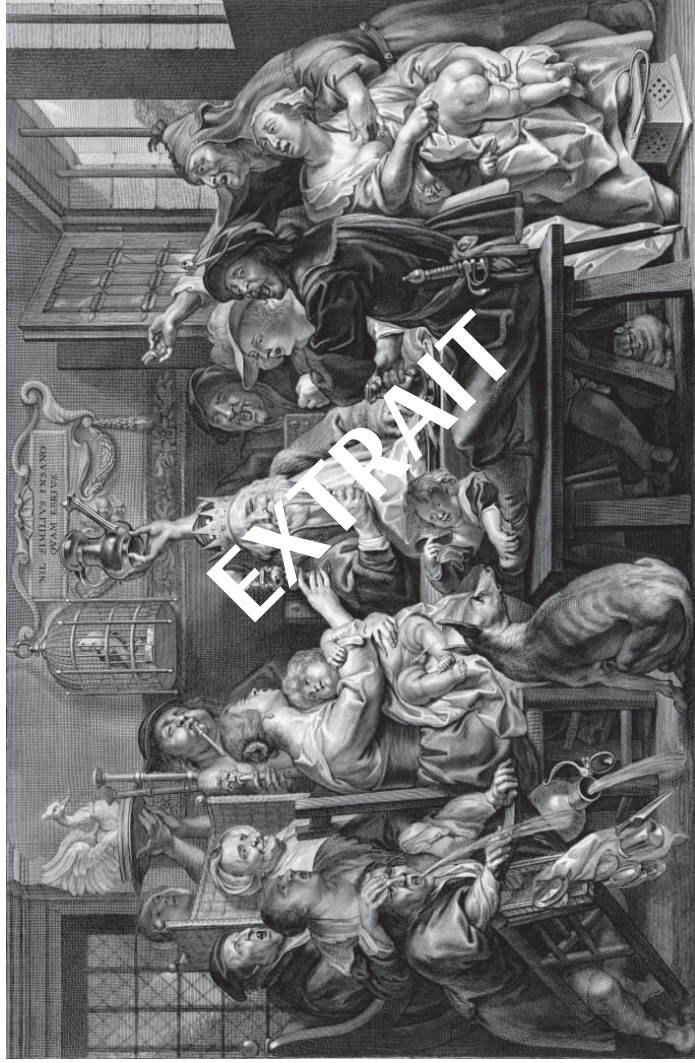
Si l'on riait, on le devine !... Le repas terminé, on enlevait les restes de la souche de Noël qui jouissaient, croyait-on, de propriétés merveilleuses. Cette bûche, la plus grosse qu'on avait pu trouver, était mise au feu en Provence d'une façon charmante. Tous les parents une fois réunis chez le chef de la famille, l'aïeul prenait par la main le plus petit des enfants et le conduisait devant un tronc d'olivier, appelé *calignaou*. L'enfant faisait trois libations de vin sur la bûche, en disant :

*Dieu nous fagué la grâce de véire l'an que ven ;
Se sian pas maï, que siquen pas men.*

Dieu nous fasse la grâce de vivre l'an qui vient ;
Si nous ne sommes pas plus, que nous ne soyons pas moins.

Et l'enfant et le vieillard, réunissant leurs forces, apportaient le tronc d'olivier dans le foyer. Ailleurs la bûche, disait-on aux petits, devait leur « pisser des bonbons » ; on les envoyait dans un coin prier Dieu ; ils revenaient armés d'un bâton dont ils frappaient la bûche ; un éclat de bois tombait et découvrait une cavité bourrée de pruneaux et de marrons. Le lendemain, jour de Noël, toute la famille s'attablait chez l'aïeul à un banquet où figurait l'oie traditionnelle, et si, pendant le cours de l'année, quelque brouille était survenue entre les jeunes, la réconciliation s'opérait sous l'œil des vieux parents.

Là se terminait la première partie des réjouissances de la Nativité. Après l'adoration des bergers venait bientôt l'adoration des Rois-Mages, célébrée par le festin du Roi-Bois. D'où venait cette coutume ? Très probablement des souvenirs de l'antiquité si répandus alors, car on sait que les Romains élisaient à la fête le roi des festins. Suivant quelques auteurs, la coutume d'élire un roi, en ce jour, viendrait d'une cérémonie de l'église Sainte-Marie-Magdeleine de Besançon, où les chanoines élisaient l'un d'entre eux pour représenter Jésus-Christ, le jour de l'Épiphanie. Ce « Roi des Rois » se plaçait sur un trône, et trois chanoines vêtus, le premier d'une dalmatique blanche, le second d'une dalmatique rouge, le troisième d'une dalmatique noire, couronne en tête, une palme à la main et suivis chacun d'un page qui portait leurs présents, venaient adorer le Roi. Celui-ci était tenu de leur offrir une collation dans la soirée. Cette coutume aurait été imitée, et chaque famille aurait eu bientôt son roi. Quant aux cris poussés quand ce roi buvait, on les



Le Roi Boit. Gravure réalisée d'après une peinture de Jacob Jordaens (1593-1678)



LIVRE II

LES FÊTES D'ORIGINE LAÏQUE

LE CARNAVAL

Les fêtes d'origine laïque étaient moins nombreuses que les fêtes d'origine religieuse, et encore il en est peu qui ne se rattachent à la religion par le motif ou par quelque cérémonie. C'est ainsi que le Carnaval ne s'explique que par l'abstinence du Carême. L'Église veillait soigneusement à l'observation du jeûne ; ses prescriptions étaient rigoureuses, et ceux qui les enfreignaient se voyaient à des peines sévères : Charlemagne était allé jusqu'à porter un édit de mort contre les récalcitrants. Il y en avait, des récalcitrants ; car, outre les quarante jours qui précèdent Pâques, il fallait encore jeûner le *Carême de la Saint-Martin*, c'est-à-dire les quatre semaines de l'Avent. Nos pères, amis du rire et de la bonne chère, goûtaient peu cette façon d'honorer Dieu. L'abstinence ne leur disait rien, et le fabliau qui, décrivant le pays de Cocagne, indique pour cette heureuse contrée quatre Pâques et quatre Chandeleurs par an, mais un seul Carême tous les vingt ans, exprime bien leurs aspirations secrètes.

Bon gré, mal gré, ils n'en jeûnaient pas moins, et à peine sortis du Carême de l'Avent, ils retombaient docilement dans le Carême d'avant-Pâques. On comprend qu'ils prissent leur revanche pendant le mois de

avancés dans les ordres » de se mêler à la punition anticipée des mariés récidivistes.

Il se conformait en cela à la parole de l'apôtre : « S'ils sont trop faibles pour garder la continence, qu'ils se marient, car il vaut mieux se marier que brûler¹. » Mais l'idée persista dans le peuple qui trouvait plaisante l'idylle de deux époux d'âge mûr, partant gens d'expérience. La coutume des charivaris gagna même les hautes classes : c'est à un charivari donné à une dame de la cour que Charles VI faillit être brûlé vif². Donc, aux premières ombres, quand les deux conjoints, soupçonnant ce qu'on leur préparait, s'étaient enfermés dans leur demeure, une troupe bizarrement accoutrée s'avancait en silence ; les uns étaient armés de chaudrons et de pincettes ; d'autres brandissaient des pelles à feu, tandis que les petits portaient les sonnettes enlevées de l'étable. La troupe une fois rangée devant la porte, le chef d'orchestre criait :

Un vieux chat avec une jeune souris
Charivari !

Et chaudrons d'entrer en danse, pelles de carillonner, le tout agrémenté de hurlements et de cris d'animaux. Les voisins encourageaient le tapage de leurs rires et de leurs applaudissements. Oh la bonne journée ! et comme l'on riait de bon cœur jusqu'au lendemain où devait retentir le lugubre avertissement... *pulvis es et in pulverem reverteris* ! où la face blafarde de Carême sorti de la nuit allait chasser le pauvre Mardi-Gras ! Si l'on n'avait consulté que le bon peuple de France, c'en eût été tôt fait de Carême et de ses tristesses ! Mais déjà l'Église voyait d'un mauvais œil les réjouissances empiéter sur les quarante jours de jeûne, et elle fit de vigoureux efforts pour repousser l'envahisseur (voir note A). Carnaval avait ses partisans qui plaidaient pour lui avec conviction, comme le prouve une pièce curieuse³ imitation des plaidoyers prononcés dans la farce du *Jugement de Carnaval*, jouée dans certaines villes le mercredi des Cendres.

Il s'agit du procès intenté par « noble maistre Magrinas Caresme, prince du Jeusne et de la Pénitance » à « hault et puissant prince Grossois Mardy-Gras, idole des Affamés, empereur des Ivrognes, roi des Gormands » devant la cour des Riflasorets. Hareng-Saur, avocat de Carême expose à la cour que, suivant les coutumes, traditions des Pères et ordonnances de l'Église, le temps de Carême devait cette année (1603) commencer à la fin du onzième jour de février, minuit sonnante. Or Mardy-Gras, une chaîne de godiveaux et de saucissons au cou, une

1. Saint Paul aux Corinthiens, I. 7.

2. Voir le Moine de Saint-Denis

3. L'exil de Mardy-Gras, 1603



Le triomphe du Mardi gras. Estampe du XVII^e siècle

rapporte comme très commun dans les campagnes de Bourgogne. À l'en croire, le mari n'assistait plus qu'en effigie à la représentation. Mais le conventionnel Gorsas vit un mari y figurer en personne, bien à contrecœur il est vrai. Le cultivateur Landouillé, que sa femme pourchassait journellement avec un manche à balai, avait été saisi par les jeunes gens de Ligny-le-Châtel pendant le carnaval de 1778, jugé publiquement, et condamné à chevaucher l'âne. Deux frères, Pierre et Edme Mathey, le placèrent de force sur le dos de l'animal, l'y maintinrent avec des fourches et le promenèrent ainsi par le bourg ; un troisième lui tenait un vieux sabot sous le nez. Le malheureux intenta un procès à ses bourreaux, au bailliage de Ligny. Et il le perdit !

Ses pareils virent passer l'âne dans leurs cauchemars jusqu'à la Révolution. À cette époque nombre de vieilles coutumes disparurent, car la jeunesse qui les maintenait, par amour des plaisirs bruyants, combattait à la frontière et commençait son long voyage à travers les capitales de l'Europe. Après la période de vie extérieure qui signala la République et l'Empire, la France se reprit à vivre dans ses villes et ses villages, mais la tradition était brisée, et nul ne songea à remettre en honneur les coutumes oubliées du passé.

L'ABBÉ DES CORNARDS. — LA MÈRE FOLLE. LES GAILLARDONS, ETC.

Dans quelques villes, le Carnaval revêtait un caractère particulier, grâce aux plaisantes inventions de compagnies bourgeoises qui se donnaient mission d'égayer leurs concitoyens. Les types de ces associations sont les *Cornards* de Rouen et la *Mère Folle* de Dijon.

Les Cornards devinrent rapidement une véritable puissance ; c'était un grand honneur d'avoir été à leur tête, et plusieurs familles rouennaises, les Bussot et les Rabillis, s'enorgueillissaient de leur avoir fourni plusieurs « Révérends Pères Abbés » : tel était en effet le titre que prenait le chef de la compagnie. Cet abbé, élu à la majorité des suffrages, requérait du Parlement de Rouen, un peu avant les jours gras, licence d'exercer en chansons ou *facetiae cornardorum* le droit de médisance reconnu à la compagnie. Le Parlement, après avoir écouté gravement la lecture de la requête, rédigée en vers, répondait toujours favorablement et également en vers. En 1540, il fit des difficultés. La requête était cependant très convenable ; elle commençait ainsi :

Le gras Conseil des Cornards et l'Abbé
De vous, nos Sieurs, prétendent le jubé.

Le Parlement donna le jubé (permission) mais en prose toute sèche, et avec cette restriction que les Cornards ne parcourraient pas la ville de nuit¹. Ce n'est pas sans hésitation que les magistrats avaient ainsi limité les plaisirs de la Compagnie ; ils la savaient fort attachée à ses privilèges, très populaire et capable de résistance. Ce qu'ils avaient craint, arriva : les Cornards refusèrent de se soumettre et « vu la dénégation de la masque de nuit » décidèrent de se transporter au faubourg Saint-Gervais, qui relevait de l'abbaye de Fécamp. Grande rumeur dans la ville, et pluie de malédictions. Un huissier, nommé Sireulde, ayant alors adressé aux magistrats une nouvelle requête où était exposée l'ancienneté des droits de la Compagnie, le Parlement saisit l'occasion de se relever dans l'estime publique et répondit, en vers cette fois :

Permis vous est, souffert et toléré,
Gros père Abbé, vos barons et marquis,
Aller masqué, triomphant, phaléré
Les jours et nuits en triomphes exquis.

Les vers ne sont pas fameux, mais l'intention d'être agréable est évidente. Les cornards n'en demandaient pas davantage. À vrai dire, si le Parlement de Rouen avait mal accueilli leur première demande, c'est qu'ils ne le ménageaient guère dans leurs farces ; en 1547, les magistrats étaient réduits à se rendre en cachette au Parlement, au lieu de traverser la ville montés sur leurs mules « de peur des insolences qui se pouvoient faire lesdits jours, allant par les rues avec leurs robes d'écarlate. » Tant que durait la « montre des cornards », tout ce qui exerçait quelque autorité dans la ville n'osait pas davantage se montrer. L'Abbé devenait le véritable maître, le grand magistrat populaire. Pour n'avoir point à sa disposition les peines édictées par les lois, il n'en était pas moins redouté.

Dès qu'il avait été élu au rapproches du mardi gras, il s'en allait tenir son tribunal aux Halles de la Vieille Tour. Toute la ville était attentive ; des nuées d'enquêteurs la parcouraient, s'informant des sottises, des bévues, des scandales qui l'avaient réjouie ou attristée depuis l'an passé. Les bourgeois s'empressaient de communiquer tout ce qu'ils avaient recueilli d'histoires ridicules pendant les veillées de l'hiver, de sorte que les enquêteurs rapportaient une ample moisson de faits scandaleux. Alors l'Abbé et son conseil dépouillaient les sottises de Rouen, les classaient, et les accommodaient à quelque sauce bien piquante et bien salée. Puis les rôles étant distribués, les Cornards se mettaient en marche par les rues et les places publiques entre deux murailles de

1. Floquet



LIVRE III

LES FÊTES ET LES RÉJOUISSANCES INTIMES AU VILLAGE

LES JEUX DU DIMANCHE ET LA FÊTE DU VILLAGE

Dans le village d'autrefois, le dimanche était un jour de repos que tout le monde considérait comme obligatoire. La soirée était consacrée à des jeux dont tous prenaient leur part ; le père n'y apportait pas moins d'entrain que ses fils. Après une semaine employée aux durs travaux de la campagne, ces hommes tannés par le soleil et les pluies retrouvaient la vivacité de la jeunesse. Ayant peu d'idées importunes en tête, ni d'autre sujet de méditation que leurs travaux journaliers, supportant passivement les misères auxquelles ils étaient accoutumés, il s'égayaient à peu de frais. L'uniformité même de leur vie leur faisait goûter plus vivement les simples plaisirs pris aux fêtes qui venaient en rompre la monotonie ; chaque année ramenait la fête du village et chaque semaine les jeux du dimanche ; il n'en fallait pas plus pour tenir en joie des âmes peu portées par nature à la mélancolie.

Le dimanche, quand le soleil descendait à l'horizon, les villageois se réunissaient sur la grande place plantée de vieux ormes ; les groupes

les provinces.

La *Soule*, que Rabelais a mentionnée parmi les jeux de Gargantua, était très connue. Charles V tenta de la supprimer ; en 1369 il défendit « tous jeux de dez, de quilles, de Soule et tous autres tels jeux qui ne chéent point à exercer nos sujets à fait et usage d'armes en la défense de notre royaume. » Mais des ordonnances peuvent difficilement modifier les coutumes populaires, et c'était bien peu connaître le peuple que de lui interdire à la fois toutes ses distractions habituelles. Aussi continua-t-on à courir la Soule le 27 décembre, fête de Saint-Jean l'Évangéliste. Le matin, les habitants réunis dans l'auberge du village plaçaient sur l'une des fenêtres un ballon plein de son, la soule, décoré de lauriers et entouré de verres et de bouteilles. Une sentinelle forçait les passants à saluer respectueusement. Le dernier marié de l'année devait offrir à l'assistance du pain et du vin ; en cas de refus, il était dépouillé de ses vêtements et promené tout nu. Le jeu proprement dit commençait dans la soirée. Les hommes et les femmes d'une part, les garçons et les filles de l'autre couraient après la soule, qu'ils se disputaient avec acharnement. Si les premiers étaient vainqueurs, ils jetaient leur proie dans un étang ; si les garçons l'emportaient, ils la précipitaient dans un puits. Le chef de la bande opposée était tenu de la rapporter au risque de sa vie. Quarante hommes ayant péri de cette façon en Bretagne, dans l'étang de Pont l'Abbé, le jeu y fut interdit au XVI^e siècle. Il existait encore dans le Berry en 1735, et il ne fut supprimé en Poitou qu'en 1779.

Les *joutes-aux-coqs* avaient lieu pendant les fêtes de Pâques. Celles de Saint-Malo étaient renommées. On les trouve d'ailleurs partout ; elles semblent un reste des coutumes gauloises ; nulle part elles n'étaient plus goûtées que dans le pays chartrain, cet ancien centre de la Gaule druidique. L'abbaye de Coulombs, près de Nogent-le-Rotrou, devait, d'institution féodale, donner tous les ans à la population le spectacle d'un combat de coqs. La joute était généralement entourée d'un grand appareil ; le coq vainqueur était porté dans toutes les maisons, fêté et caressé. Son maître prenait dès lors le surnom glorieux de *Roi des Poules*, distinction enviée et que l'on rappelait fièrement à l'occasion. L'abbé Leboeuf a trouvé, sur le registre baptistaire d'une commune de Bourgogne, un acte de baptême en date du 10 février 1575, où le parrain est désigné sous le nom d'Edme Fanay, *Roi des Poules*. L'heureux homme ! il était devenu une manière de personnage. Par la suite, ces joutes tombèrent dans le domaine des écoliers.

Le premier dimanche de Carême ramenait les *Bordes*, *Brandons* ou feux de joie, qui sont probablement la continuation des februales latines. Les jeunes gens quétaient, de porte en porte, des fagots de bois et d'épines dont ils élevaient un bûcher. Le soir, après un repas composé



La soule. Gravure d'Olivier Perrin parue dans *Breiz-Izel ou Vie des Bretons de l'Armorique* (par Alexandre Bouët), Tome 3, édition de 1844

les époux s'étaient assis sur le lit, il les aspergeait d'eau bénite, les encensait, et appelait sur eux la bénédiction de Dieu ; il prenait ensuite une coupe de vin, la présentait aux époux, en buvait après eux et la passait aux assistants. Cette cérémonie avait lieu d'ordinaire avant le coucher des époux. À Paris, au XIII^e siècle, le curé de la paroisse Saint-Étienne-du-Mont, s'étant plaint que son paroissien Michaut l'avait fait attendre jusqu'à minuit, l'évêque ordonna qu'à l'avenir, elle se ferait avant le souper.

Le lendemain, dans les communes du Centre, les gens de la noce présentaient narquoisement à la jeune mariée un énorme chou : on connaît le phénomène de génération spontanée qui rend ce légume indispensable dans les jeunes ménages. Les réjouissances duraient quelquefois trois et quatre jours : mais comme il n'est pas de si bons amis qui ne se quittent, il fallait bientôt prendre congé. La coutume landaise était à la fois simple et originale. Le plus proche parent de la mariée s'armait d'un balai de houx enflammé et poursuivait les invités jusqu'à ce qu'ils eussent tous disparu. Plus de bruit, ni de chants ; les mariés laissés à eux-mêmes, commençaient la vie de travail qui devait être désormais la leur : le village comptait une famille de plus.

LES VEILLÉES

En terminant cette excursion à travers les réjouissances d'autrefois, il nous faut dire un mot des veillées qui sont les soirées du peuple. En hiver, l'arrivée soudaine de la nuit, laisse peu de temps aux travaux du dehors ; aussi, est-ce l'époque des travaux d'intérieur ; on se réunit par groupes dans quelque maison hospitalière pour y veiller, c'est-à-dire travailler en commun et s'entretenir familièrement. Cette coutume est très vieille ; elle apparaît déjà fortement établie dans un roman du XV^e siècle, Jehan d'Avesne, et certes elle remonte encore plus haut. Elle n'est même pas particulière à la France ; elle existait en Italie au temps de Virgile ; mais nulle part elle n'eut une vogue plus grande, ni une durée plus longue qu'au pays des joyeux conteurs. La noblesse elle-même ne dédaignait pas ces réunions, dans les petits domaines éloignés des villes ; le soir, toute la domesticité du château réunie dans la grande salle, à quelque distance du maître, s'occupait à divers travaux, tout en prêtant l'oreille

... À monsieur l'aumônier
Qui leur faisait des contes de sorcier.

À ces doctes récits puisés dans les manuscrits, les bergers, auxquels les êtres surnaturels se manifestent plus volontiers, faisaient succéder les légendes naïves ou terrifiantes. Cependant les amoureux pressés dans le coin du foyer, échangeaient des regards timides vite détournés ; rien ne leur était plus doux que ces soirées et ils ne manquaient pas de s'y inviter :

Avec ta mère, après souper chez nous
Viens t'en passer cette longue sérée.
Près d'un beau feu, de nos gens séparée,
Ma mère et moi veillerons comme vous.
Plus que le jour, la nuit nous sera belle
Et nos bergers, à la claire chandelle,
Des contes vieux, en teillant conteront.
Lise tandis, nous cuira des châtaignes¹.

Les veillées populaires de Champagne et de Bourgogne sont celles que les vieux auteurs nous font le mieux connaître. Les veilleurs s'y réunissaient dans un lieu spécial, appelé *écreigne*, sorte de cabane formée de pieux enfoncés dans la terre et couverts de mottes. On y entrait par une petite ouverture d'un pied de large et de deux de hauteur. L'intérieur en était garni de bancs ; au milieu, pendait une petite lampe fournie à tour de rôle par les habituées du lieu. « Chacune des survenantes, dit Grosley, la quenouille au côté, le fuseau dans la quenouille, les deux mains sur le couvet et le tavail par-dessus les mains entre et se place sans cérémonie. Dès qu'on est placée, les mains quittent le couvet ; ce dernier est porté à sa destination, le fuseau est tiré de la quenouille, la filasse est humectée par un peu de salive, les doigts font tourner le fuseau : voilà l'ouvrage en train. Mais tout cela ne se fait point en silence ; on sait qu'on n'est pas moins née pour habiller que pour travailler, que le babil même est le fondement et l'objet principal de l'écreigne et que le travail n'en est que le prétexte. La conversation s'anime donc et elle se soutient sans interruption jusqu'à l'heure où l'on se sépare. Les sujets qu'on y traite sont en grand nombre ; on y enseigne la manière de filer gros et de filer fin ; on rapporte les aventures fraîchement arrivées tant dans le village que dans les hameaux voisins ; quelquefois même, mais rarement, on ose s'élever jusqu'aux nouvelles de guerre et d'état que chacun traite à sa manière. On parle de l'apparition des esprits, on raconte des histoires de sorciers et de loups-garous. Pour s'aiguiser l'esprit on se propose certaines énigmes vulgairement appelées *devignottes* ; enfin l'on se fait mutuellement confidence de ses affaires et de ses amours et l'on y chante des chansons. Des lois sévères défendent aux garçons d'entrer dans les écreignes et aux filles de les y

1. Vauquelin de la Fresnaye, *Idyllies*